

été exigés. Le public sait que de la farine canadienne faite avec du blé canadien et le pain fait avec cette farine se vendent à meilleur marché en Angleterre qu'au Canada, et que les produits des fabricants de salaisons canadiens se vendent à plus bas prix en Angleterre qu'on ne les vend ici. Le public veut savoir pourquoi pareil état de choses existe, surtout maintenant qu'il y a un dictateur des vivres. Notre dictateur des vivres fait œuvre utile. Hier soir, à Toronto, il a adressé la parole à une assemblée de dames, sur la question de l'économie. Le public ne veut pas d'un dictateur des vivres qui attend qu'on lui présente un long rapport avant de prendre quelque initiative. Il peut bien désirer un rapport préliminaire, servant de base à son action; mais il devrait être suffisamment compétent pour faire une enquête par lui-même; il devrait avoir à son service des fonctionnaires qui lui aideront à s'assurer si, oui ou non, par exemple, la nouvelle publiée au sujet du prix du bacon justifie une action immédiate de sa part. S'il est prouvé que les prix sont exorbitants, le dictateur des vivres, en vertu des pouvoirs que possède le Gouvernement par la loi des mesures de guerre, devrait prendre des mesures immédiates pour soulager le consommateur canadien. On obtient des résultats tangibles, en Angleterre, par la réglementation des prix. Nous y arrivons graduellement nous-mêmes; quelques-unes des commissions qui sont chargées de déterminer les prix du blé dans l'Ouest se mettent à l'œuvre, et il en découlera sans doute de bons résultats. Nous avons un dictateur des vivres compétent, mais ce que nous voulons, ce n'est pas des enquêtes par des commissions, mais la réglementation des prix, surtout dans les cas où l'on signale l'écart entre le prix de la farine canadienne ici et le prix de cette même farine canadienne en Angleterre. Le dictateur des vivres, avec son personnel, devrait être en mesure de constater en une semaine si les prix du bacon, de la farine et du pain, ces objets de première nécessité, et de tous les articles qui passent par les mains des compagnies d'entrepôts frigorifiques, sont justes et raisonnables. S'ils ne sont pas justes et légitimes, alors on devrait faire droit au peuple. Le public ne se résigne pas à payer le bacon 52 cents la livre.

J'ai rencontré, hier, un homme qui reçoit un assez bon salaire, et j'ai eu l'occasion de lui demander ce qu'il emportait chez lui à sa famille, le samedi soir. Il m'a dit: "J'ai acheté une livre de bacon que j'ai payé 52 cents. J'avais appris le jour même qu'un porc entier sur le marché se payait

sur le marché à raison de 22 cents la livre. C'est un bon prix, mais il y a une différence entre 22 cents la livre de porc frais et 52 cents la livre de bacon. J'estime qu'une preuve suffisante a été répandue dans tout le pays pour justifier une action prompte en vue de régulariser le prix des vivres. Le Gouvernement agirait sagement en se mettant au courant des circonstances essentielles qui ont une action sur les prix. Ce que nous voulons, ce n'est pas tant une enquête faite par une commission sur ce qu'a pu découvrir une autre, qu'une action positive aussi vite que nous pourrions l'obtenir.

Je ne veux pas critiquer un seul instant ce qui a été découvert dans les fabriques de conserves, parce que je ne suis pas en état de me prononcer à ce sujet. Mais je dirai ceci: Si j'étais le contrôleur de l'alimentation, je saurais dans une semaine si des prix excessifs ont été exigés, et, avec les pouvoirs qui m'auraient été conférés, j'interviendrais si les prix étaient trouvés trop élevés. C'est ce que fait chaque jour en Angleterre le contrôleur de l'alimentation. Ce qui est vrai pour les vivres est vrai pour le charbon, la gazoline, le pétrole et tous les objets nécessaires à la vie qui ont augmenté de valeur depuis le commencement de la guerre. J'ai appelé l'attention, l'autre jour, sur la longue discussion que nous avons eue à propos du bill qui a été adopté aujourd'hui en 3e lecture par la Chambre. Ce n'est pas de la discussion qu'il nous faut, c'est de l'action, de l'intervention de la part du contrôleur de l'alimentation, quand des prix excessifs ont été exigés. Je crois que notre contrôleur de l'alimentation ne manque pas d'aide, et si son œuvre est convenablement organisée, il devrait pouvoir donner au peuple ce qu'il demande, la réglementation des prix excessifs des vivres pendant la durée de la guerre.

Si l'on n'agit pas bien vite, cela encouragera d'autres genres d'extorsion. Si ce que je dis n'a pas grand rapport avec le sujet dont s'occupe la Chambre, cela intéresse le pays dont la situation exige une réglementation immédiate et la réduction des prix excessifs exigés pour les vivres et les besoins ordinaires de l'existence.

M. TURRIFF: Il est possible que les entrepôts frigorifiques, dont il est particulièrement question dans le rapport de M. O'Connor, ne soient pas compris parmi ceux que l'Etat a subventionnés, mais dans le cours des années antérieures, l'Etat a avancé de fortes sommes d'argent pour en-